

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 novembre 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, Norman PANTER, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marc ESNAULT, Thomas ZLOWODZKI, Jacques BENISTY, Jocelyn MINATCHI, Mélanie SCHLATTER, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (Pouvoir à Nathalie VASSEUR), Alice SEBBAG (Mohammed ZAOUI), Eléonore MORENO (pouvoir à Michelle BOUCHON), Laurence MOLINARI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nadia CARCASSET), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Frank CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à Norman PANTER), Jérémy SIMON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA) Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 29

représentés : 10

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Michelle BOUCHON est élue secrétaire.

Monsieur Stéphane COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2022

Délibération n° 14625

DGS : Stéphane COLOMBELLI
Service : Secrétariat Général
Affaire suivie par Claire PIERONI

COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE AU CONSEIL DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122.22 et L.2122.23,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal de ladite délégation, à savoir :

- N° 2022/217 Avenant n°2 et n°3 au marché d'assurances lot n°1 dommages aux biens
- N° 2022/280 Règlement d'un avis de contravention
- N° 2022/286 Contrat de sous-location d'immeuble avec VYV 3
- N° 2022/273 Signature du contrat avec P. De Smet pour le bal de la semaine bleue
- N° 2022/274 Signature du contrat avec F. Vecchione pour le bal de la semaine bleue
- N° 2022/275 Signature du contrat avec M. Siozac pour le bal de la semaine bleue
- N° 2022/276 Signature du contrat avec F. Vecchione pour le spectacle de la semaine bleue
- N° 2022/216 Contrat avec M. Willy Falla, pour analyse des pratiques
- N° 2022/218 Signature d'un contrat avec studios 61
- N° 2022/209 Location de matériel fête des associations 2022
- N° 2022/225 Contrat de maintenance des logiciels et modules Ciril - acte modificatif n°1
- N° 2022/227 Renouvellement du contrat de maintenance des logiciels et outils Arpège - Acte modificatif n°3
- N° 2022/231 Renouvellement de contrat d'hébergement et de maintenance des logiciels et outils web Arpège
- N° 2022/232 Maintenance et assistance du logiciel Orchestra

- N° 2022/229 Travaux de peinture primaires gymnase Romain Rolland
- N° 2022/230 Travaux de déplombage et désamiantage gymnase Romain Rolland
- N° 2022/236 Séjours pour les séniors 2023
- N° 2022/267 Maintenance et gestion des tablettes des écoles
- N° 2022/284 Travaux d'entretien et de réfection de voirie sur les espaces privés et publics de la commune
- N° 2022/213 Convention de partenariat avec l'association Saint-Michel-Sports Athlétisme
- N° 2022/214 Convention de partenariat avec l'association SGS basket
- N° 2022/220 Convention avec l'association SGS Judo
- N° 2022/221 Convention avec l'association SGS Aikido
- N° 2022/222 Convention avec l'association Kraken Boxing club
- N° 2022/224 Convention avec l'intervenante de Shiatsu Do In et médiation
- N° 2022/234 Convention de partenariat avec l'association SGS Rugby
- N° 2022/237 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Bondoufle
- N° 2022/238 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Brétigny-sur-Orge
- N° 2022/239 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la Communauté des Communes Entre Juine et Renarde
- N° 2022/240 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Champlan
- N° 2022/241 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Dourdan
- N° 2022/242 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville d'Epinay-sur-Orge
- N° 2022/243 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville d'Evry-Courcouronnes
- N° 2022/244 Frais de restauration scolaire de deux enfants en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Fleury-Mérogis

- N° 2022/245 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Grigny
- N° 2022/246 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Longjumeau
- N° 2022/247 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Longpont-sur-Orge
- N° 2022/248 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Montlhéry
- N° 2022/249 Frais de restauration scolaire de sept enfants en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Saint-Michel-sur-Orge
- N° 2022/250 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Saint-Vrain
- N° 2022/251 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Vigneux-sur-Seine
- N° 2022/252 Frais de restauration scolaire d'un enfant en classe d'éducation spécialisée avec la ville de Yerres
- N° 2022/253 Convention avec la ville de Breuillet frais de restauration scolaire pour des enfants en classe ULIS
- N° 2022/266 Convention de partenariat avec l'association les bouchons d'amour
- N° 2022/268 Convention de partenariat avec le centre de création et de diffusion musicales
- N° 2022/277 Convention de partenariat avec le SESSAD pour 3 enfants au CLP
- N° 2022/278 Convention de partenariat avec le SESSAD pour 1 enfant école R. Rolland
- N° 2022/281 Convention de partenariat avec l'association MJC
- N° 2022/196 Convention de partenariat avec la scène Nationale de l'Essonne Agora-Desnos
- N° 2022/211 Convention avec Coeur Essonne agglomération
- N° 2022/215 Contrat avec la compagnie du murmure
- N° 2022/235 Contrat de location avec Kinexpo
- N° 2022/258 Convention avec Villiers-sur-Orge prêt expo grand format
- N° 2022/259 Convention de partenariat avec l'association Renaissance et culture
- N° 2022/260 Contrat de cession avec l'association la Ruée vers l'autre

- N° 2022/261 Convention de partenariat avec la Compagnie nue comme l'oeil
- N° 2022/262 Avenant à la convention d'aide à l'investissement culturel avec le département de l'Essonne
- N° 2022/269 Contrat avec Gomme production
- N° 2022/271 Contrat de cession avec la compagnie Idiomécanic
- N° 2022/282 Contrat de cession avec l'association Baroda
- N° 2022/302 Convention de partenariat avec la Scène Nationale de l'Essonne
- N° 2022/303 Convention de mise à disposition de locaux avec la MJC et l'espace photo
- N° 2022/228 Convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule 9 places pour la saison 2022-2023 SGS football
- N° 2022/270 Convention de mise à disposition gratuite des véhicules 9 places pour SGS Judo 2022-2023
- N° 2022/223 Formation du personnel - ATC
- N° 2022/263 Formation du personnel - Croix Blanche
- N° 2022/264 Formation du personnel - CNFPT

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président du Cœur d'Essonne d'Agglomération